

Motion Influenza aviaire : le plein-air, une nécessité actuelle

La Chambre d'agriculture des Landes réunie en session le 13 mars 2023, sous la présidence de Madame Marie Hélène CAZAUBON.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant :

- l'amélioration des conditions météorologiques, la remontée des températures et l'allongement des jours ;
- les difficultés que représentent pour les éleveuses et éleveurs du département la mise à l'abri, ses tâches et ses coûts supplémentaires inhérents ;
- la situation sanitaire des dernières semaines qui n'a compté aucun nouveau foyer IAHP sur notre territoire landais ;
- **Soucieux** de voir perdurer un mode d'élevage traditionnel qui fait la renommée de l'ensemble de la filière ;
- **Inquiets de** la situation socio-économique de l'aviculture landaise ;

Demandant :

- Une approche territoriale des réglementations afin de mieux répondre aux réalités locales,
- Pour le département des Landes, l'autorisation d'avoir au plus vite les animaux en plein-air toutes filières confondues.

A Mont de Marsan, le 13 mars 2023
Certifiée conforme
Marie-Hélène CAZAUBON
La Présidente

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

